



Acrochage sans constat

Par Visiteur

Bonsoir,

ces quelques lignes pour exposer que j' ai légèrement tamponné au feu rouge il y à 8 jours un véhicule qui me précédait. Cette voiture était la première au feu rouge.

Nous nous arrêtons donc et constatons que les dégâts sont quasi nuls et ne justifient pas de faire un constat pour si peu.

Néanmoins, je laisse ma carte de visite et la partie adverse prend des photos de son pare-choc et du mien (accessoirement ma plaque d' immatriculation).

N' ayant eu aucune nouvelle durant les 8 jours suivants, je pensais que l' affaire était réglée mais la personne me rappelle finalement en me signifiant qu'elle va déposer son vehicule à son garage. Celui-ci me dit que suivant le montant des réparations, je peux lui donner de l' argent directement faute de quoi elle souhaitera désormais remplir un constat.

Quels sont mes recours car je ne vous cache pas que je me passerai volontiers d' un malus ou du remplacement d' un pare-choc de grosse mercedes pour une microrayure sur celui-ci.

Merci par avance pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour,

Il n'existe aucune obligation légale indiquant que le constat doit obligatoirement être réalisé sur le moment. L'autre conducteur peut donc vous adresser sa demande aujourd'hui.

Le problème est simple:

-Si vous payez sur simple présentation d'une facture: Vous prenez le risque que le monsieur vous mène en bateau et vous fasse payer une réparation inutile.

-Si vous faites un constat d'assurance, il se peut que l'expert de l'assurance refuse l'indemnisation ou autorise des réparations minimales. Mais dans le cas contraire, vous prenez le risque d'avoir un malus.

Une solution intéressante serait de conduire monsieur dans un garage Mercedes indépendant (autrement dit, pas celui choisi par l'acquéreur avec lequel il est susceptible d'avoir des liens plus qu'amicaux).

Bien cordialement.